

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1568 :

Mise à disposition partielle d'un fonctionnaire du CCAS de Saint-Pierre auprès de la Mairie de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1568-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1568 : Mise à disposition partielle d'un fonctionnaire du CCAS de Saint-Pierre auprès de la Mairie de Saint-Pierre.

Direction des Ressources

Le Maire informe l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre (CCAS) développe des actions en faveur des personnes en situation de handicap de Saint-Pierre par le biais de sa Direction Handicap. Afin d'assurer la coordination et la mise en place des actions du service « accessibilité et monde du handicap » de la Mairie, la Collectivité sollicite le concours du CCAS de Saint-Pierre, afin de renforcer ce service par la mise à disposition partielle d'un fonctionnaire du CCAS de Saint-Pierre.

Le Maire précise que cette mise à disposition partielle se fera à hauteur de 20 % du temps de travail de l'agent.

Cet agent sera chargé :

- D'assurer la coordination et la mise en place des actions du service « accessibilité et monde du handicap » de la Collectivité.

Cette mise à disposition interviendra dans les conditions définies par une convention de mise à disposition entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Pierre) et la Commune de Saint-Pierre (*jointe en annexe*)

Aussi, conformément aux dispositions des articles L.512-6 à 512-9 et L 512-12 à L 512-15 du Code Général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention mise à disposition partielle de cet agent auprès de la collectivité,
- **D'AUTORISER** le Maire à **SIGNER** ladite convention et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre,
- **DE SOLLICITER** une exonération de remboursement sur la rémunération de cet agent.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1568-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024